



MADAME, MONSIEUR,
CHERS PARENTS,

VOUS AVEZ CHOISI POUR VOTRE ENFANT
LE DISPOSITIF DES ENFANTASTICS.
NOUS VOUS EN REMERCIONS ET
NOUS VOUS SOUHAITONS LA BIENVENUE.

CE LIVRET D'ACCUEIL VOUS EST DESTINÉ
AINSI QU'À VOTRE ENFANT ET PRÉSENTE
LE FONCTIONNEMENT ET L'ORGANISATION
DES ENFANTASTICS.

NOUS ESPÉRONS QUE SA LECTURE
RÉPONDRA À VOS INTERROGATIONS.
L'ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS
SE TIENT À VOTRE DISPOSITION
POUR ÉCOUTER ET PRENDRE EN COMPTE
VOS REMARQUES.

L'ÉQUIPE DES ENFANTASTICS



Qu'est-ce
que

les

Enfantastics ?

EMMA



E



Les Enfantastics est un dispositif itinérant d'accueil séquentiel de l'EPNAK qui s'adresse à tout jeune âgé de 0 à 20 ans avec troubles envahissants du développement et autisme disposant d'une notification MDPH pour une orientation en IME et ne disposant pas de solution adaptée.

Le dispositif des Enfantastics est constitué d'une équipe pluridisciplinaire dont l'action vise à apporter, en concertation avec les familles, et en collaboration avec nos partenaires, un accompagnement spécifique aux enfants et un soutien à leurs familles. Ensemble, l'équipe et la famille prépareront le retour vers des solutions adaptées et pérennes que ce soit en milieu spécialisé ou de droit commun.

Ses missions

Les Enfantastics assurent l'accueil de votre enfant un jour par semaine. Leur mission est d'accueillir, accompagner, soutenir et favoriser le retour en milieu ordinaire ou adapté des enfants et jeunes adultes de moins de 20 ans bénéficiant d'un diagnostic de TSA (Troubles du Spectre de l'Autisme).

Pour qui ?

Les Enfantastics s'adressent à des enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme sans prise en charge adaptée et qui ont besoin d'un accompagnement spécifique lié à leurs troubles. Ce dispositif s'adresse aussi aux parents qui souhaitent une journée ou demi-journée de répit mais également un soutien. Le jeune devra être en capacité d'accepter de rester avec d'autres jeunes dans une salle unique.

Les Enfantastics s'adressent également aux professionnels du secteur médico-social demandant un soutien ou une « pause » dans l'accompagnement du jeune au sein de leur établissement. Cela sera aussi un moment privilégié pour deux équipes, celle de l'établissement d'origine et celles des Enfantastics, de retravailler ensemble et avec la famille un projet personnalisé complexe.



Comment ?

L'admission de votre enfant peut avoir lieu lorsque :

- vous avez reçu la notification de la CDAPH ;
- vous avez donné votre accord ;
- il y a de la place et vous vous êtes préalablement inscrits auprès du responsable des Enfantastics.

Quels est le rôle des Enfantastics ?

Permettre à l'enfant d'entrer dans des apprentissages, partager des temps de socialisation avec des pairs, favoriser les habilités sociales et participer si besoin à la réduction des troubles du comportement le temps qu'une solution adaptée soit trouvée.

Quels sont les intervenants ?

Le service mobilise les compétences de différents professionnels, à temps plein ou à temps partiel, qu'ils soient éducatifs, rééducatifs et thérapeutiques.



Comment
se déroule
l'accompagnement
aux Enfantastics ?

NICO



L'admission

La présentation du service est assurée par le directeur ou l'un de ses représentants. Il vous reçoit avec votre enfant, recueille vos attentes et répond à vos questions.

Un entretien avec la psychologue ou le médecin psychiatre vous sera proposé afin d'évaluer les besoins de votre enfant. En fonction de cette évaluation, du maintien de votre demande au sein de ce dispositif, il appartiendra alors au directeur de prononcer l'admission. Il vous sera alors proposé la signature d'un DIPEC (Document Individuel de Prise En Charge). Le projet personnalisé élaboré en fonction des besoins du jeune et de vos attentes, vous sera proposé un mois après l'admission.

Constitution du dossier

Il est constitué à l'admission et réactualisé une fois par an.

Afin d'assurer le meilleur accueil possible à votre enfant et nous permettre la constitution de son dossier d'admission, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre :

- une autorisation de prise en charge ;
- la fiche de renseignements des Enfantastics ;
- deux photos d'identité récentes ;
- une autorisation de soins et de pratiquer des actes chirurgicaux en cas d'urgence ;
- une autorisation de transport ;
- une autorisation d'utilisation dans le cadre professionnel de photos, de films de votre enfant ou des ses dessins.

L'ensemble du personnel est tenu à la discrétion ou au secret professionnel selon sa profession.



De
l'accueil
à l'élaboration
du projet



- Dès l'admission, un temps d'observation et d'évaluation avec les professionnels des Enfantastics est mis en place. Cela doit permettre de mieux connaître votre enfant et ainsi mieux évaluer ses besoins.
- Rapidement, l'équipe des Enfantastics vous rencontrera pour élaborer ensemble le projet personnalisé de votre enfant. S'appuyant sur ses capacités et prenant en compte ses difficultés, le projet propose des objectifs d'accompagnement et se décline en actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques.
- Les temps d'accompagnement se déroulent en individuel et/ou en petit groupe, dans les lieux mis à notre disposition notamment par les municipalités.
- Des rencontres sont organisées régulièrement pour vous apporter information et soutien. Elles permettent d'échanger sur l'évolution de votre enfant, l'adaptation du projet à ses besoins. Les professionnels sont à l'écoute de votre questionnement et vous proposent des temps d'échanges. Ils peuvent vous aider dans certaines démarches et formalités liées à la recherche de solutions adaptées.
- Le projet est évalué au minimum une fois par semestre, en tenant compte de vos attentes et des observations des professionnels.
- Il sera actualisé en redéfinissant les objectifs et en adaptant les moyens mis en œuvre aussi souvent que nécessaire.
- Dans l'élaboration comme dans l'évolution du projet personnalisé, votre participation est essentielle.



Le Projet
se met
en place
et évolue

ALISON

La fin de l'accompagnement des Enfantastics

La fin de l'accompagnement au sein du dispositif intervient lorsque le jeune peut accéder à une solution plus adaptée à ses besoins que le dispositif transitoire des Enfantastics. La fin de l'accueil au sein du dispositif peut également intervenir à votre demande.

Ce départ se prépare avec vous, votre enfant, et les professionnels du service. Cet arrêt est soumis à la validation de la M.D.P.H.

Vos droits

Conformément à la législation en vigueur, vous pouvez avoir accès au dossier de votre enfant (loi 2002-02). Pour cela, il vous suffit d'en faire la demande par écrit (de préférence par courrier recommandé) :
Directeur des Enfantastics, Château de Gillevoisin 91510 Janville-sur-Juine.
Le directeur propose un rendez-vous au (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale dans un délai de 15 jours au plus (à l'exception des périodes de fermeture du service).

La consultation du dossier original est faite sur place, en présence d'un professionnel désigné par le dispositif. Ce dernier peut faire des photocopies à la demande. Le coût des photocopies est à la charge du demandeur.

Informatiques et libertés

Les données concernant l'enfant accueilli et sa famille peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La personne prise en charge a le droit de s'opposer pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement des données nominatives la concernant.





PIETRO



Guide pratique

Les transports

Équipe mobile hors les murs, les Enfantastics sont hébergés dans des locaux mis à disposition par les municipalités notamment, afin d'apporter une réponse de proximité. Les Enfantastics n'assurent pas les transports. Les repas et collation sont apportés par les parents ainsi que tout matériel hygiénique (protections, lingettes etc..)

Le financement

Les prestations au sein des Enfantastics sont prises en charge par les caisses d'assurance maladie qui règlent directement le service.

Charte de l'enfant accueilli

Article 1

Aux Enfantastics tous les enfants sont accueillis.

Article 2

Tu as le droit d'être aidé pour être bien mieux.

Article 3

L'équipe des Enfantastics te présente tous les différents professionnels qui peuvent t'aider.

Article 4

Tous ensemble avec tes parents, nous discuterons de tes besoins et de la réponse que nous pouvons y apporter. Ton avis est essentiel.

Article 5

Tes parents ont le droit d'arrêter les Enfantastics.

Article 6

Les Enfantastics travaillent avec toi et ta famille et vous soutiennent tout au long de ton évolution.

Article 7

Ce que tu dis aux Enfantastics n'est pas répété, sauf si tu es en danger. Les Enfantastics est un lieu pour toi : ton corps, ta parole, tes dessins et tes jeux sont respectés.

Article 8

Pour t'aider à grandir, les Enfantastics t'aide à être plus autonome, à te maîtriser et à penser par toi-même.

